

# Le coup de gueule des enseignants sans poste en Seine-Maritime et dans l'Eure

Par Anthony QUINDROIT

3-4 minutes

---

Mis en ligne le 9/09/2021 à 15:11

**Éducation. Ils ont réussi le concours mais se retrouvent sans boulot : ces enseignants du primaire sans élèves sont en colère en voyant le nombre de contractuels recrutés pour assurer des remplacements alors qu'eux se retrouvent sur le carreau et devront repasser le concours l'année prochaine...**



En cas de désistement de dernière minute, des enseignants inscrits sur liste complémentaire peuvent être sollicités pour prendre un poste - photo d'illustration archives PN

213 enseignants recrutés... Et 120 personnes sur liste complémentaire dans l'académie de Rouen (Seine-Maritime et Eure) : « *Nous avons passé le concours pour devenir professeur des écoles – voir prof en 6e Ulis – mais nous ne sommes appelés que si un poste est finalement vacant ou s'il y a un désistement* », évoque l'une d'elle. Le principe de ce « vivier » de candidats existe depuis toujours. Mais l'ampleur que le dispositif a pris cette année, la laisse dubitative et en colère. Et ce n'est pas la seule : [une pétition a été lancée](#) pour qu'un maximum de ces inscrits soient recrutés officiellement car, jugent-ils, des postes existent. « *On voit passer des recrutements de contractuels – des personnes qui ont un Master mais qui ne sont pas formées pour être enseignant et qui sont payées moins cher ! – pour des contrats qui s'étalent sur toute l'année scolaire alors que nous, si on n'est pas recruté, on perd un an et on doit repasser le concours l'année suivante !* », s'agace cette enseignante qui préfère garder l'anonymat.

### « **Prudence excessive** »

François Foselle, directeur des ressources humaines de [l'Académie](#), reconnaît que la liste complémentaire est particulièrement importante et plaide une mauvaise anticipation des effectifs : « *Nous craignons beaucoup plus de défections, il y a peut-être eu une prudence excessive...* » S'il entend la frustration et la colère, il réfute toutefois un quelconque calcul financier dans l'emploi des contractuels. « *Nous les prenons sur des besoins ponctuels, ils n'ont pas pour vocation à rester*

*plusieurs années dans le système, contrairement aux personnes qui sont sur liste complémentaire et qui sont appelées lorsqu'un poste est libéré. »* Le système de recrutement ne semble pas parti pour être modifié d'ici le prochain concours en mars 2022 ; mais François Foselle garantit que *« l'affinage sera plus équilibré pour éviter ces incompréhensions »*.

La réponse n'est pas à la hauteur des attentes de l'enseignante sans poste : *« Tout l'été, on nous a parlé de crise de recrutement et de manque de motivation des professeurs... Ça n'est pas ça qui va suscité des vocations. »*